

SOPHAU

Compte rendu de l'assemblée générale du 1er décembre 1979

L'assemblée générale s'est réunie le 1er décembre 1979, à l'Ecole Normale Supérieure, 46 rue d'Ulm, Paris, avec l'ordre du jour suivant:

- 1) Rapport des commissions: manuels, DEUG des instituteurs, recyclage des enseignants des collèges
- 2) Recrutement et carrière des enseignants après les textes d'août 1979
- 3) Problèmes du III^e cycle
- 4) Introduction de l'histoire ancienne dans le programme de la classe de seconde
- 5) Vie de la société: annuaire-rapport financier-congrès.

Etaient présents: Mmes et MM: ANGLIVIEL (Amiens); BASLEZ (ENS Sèvres); BERTRAND (Paris I); BESSIGNEUL (Nice); BLOCH (Paris X); BONNEAU; BUDISCHOVSKY (Rennes); CABANES (Clermont-Ferrand); CADOUX (Amiens); CHASTAGNOL (Paris IV); DEMOUGIN (CNRS); DESANGES (Nantes); N. DUVAL (Paris IV); Van EFFENTERRE (Paris I); FABRE (BREST); FOUCHARD (Caen); FREZOULS (Strasbourg); HARTOG (Strasbourg); JACQUES (Reims); JANVIER (Orléans); LE GALL (Paris I); LEPELLEY (Lille); LE ROY (Caen); LEVEQUE (Besançon); MANGIN (Dijon); J.P. MARTIN (Reims); MELEZE - MODRZEJEWSKI (Paris I); MIROUX (Tours); PAPE (Rennes); PATLAGEAN (Paris X); PERRIN (Dijon); Ch. PIETRI (Paris IV); RASKOLNIKOFF (CNRS); REBUFFAT (Paris X); REY - COQUAIS (Dijon); RUZE (Paris I); SARTRE (Tours); SAULNIER (Paris I); SCHNAPP - GOURBEILLON (Paris VIII); THELAMON (Rouen); TRANOY (Poitiers).

Etaient excusés: Mmes et MM: ARON; BEAUJARD; DENIAUX; J. et F. DUCAT; DUMONT; ETIENNE; HIERNARD; LARONDE; MOSSÉ; REMY; SADOURNY.

La Société des Modernistes était représentée par M. JACQUARD, celle des Contemporanéistes par Mlle D. ARTAUD. Les autres Sociétés s'étaient excusées.

Le Président Ed. FRÉZOULS ouvre la séance à 9h. Il fait part d'une motion présentée par la Société des Médiéviistes concernant le sort des assistants initiative à laquelle il nous est demandé de nous associer. Elle sera discutée au cours de la séance.

I . Rapport des commissions (Manuels, DEUG des instituteurs)

1) Manuels

Cl. Lepelley indique qu'il n'a pas été possible de procéder à tous les contacts prévus, si ce n'est avec l'Inspecteur Général Bonnefous; il lui adressera un rapport ultérieurement à l'aide de l'étude critique des manuels de 6^e faite par Nicole Moine . Il est à nouveau demandé à ceux qui ont des dossiers sur cette question de bien vouloir nous les communiquer .

F. Thélamon indique que la commission des manuels de l'Association des Professeurs d'histoire et géographie se réunira le 2 février à 15h au Lycée Louis le Grand, pour la refonte des manuels d'histoire de 6^e. Comme convenu l'an dernier avec l'APHG, la SOPHAU y sera représentée .

2) Contacts avec les E.N. et problème du DEUG des instituteurs

J.M. Bertrand a pris contact avec le SNI et avec un membre du bureau du Syndicat national des E.N. Ceux-ci se sont montrés favorables à l'introduction des professeurs d'Université dans les E.N. et reconnaissent qu'ils doivent pouvoir jouer un rôle important dans la formation des instituteurs. Mais le protocole national d'accord qui doit en fixer les modalités n'a pas encore été mis au point par les deux ministères .

J.M. Bertrand fait remarquer que de toute façon la place de l'histoire, et a fortiori de l'histoire ancienne, dans l'U.F. de base et dans l'U.F. optionnelle où elle est prévue, est réduite. Il apparaît que dans plusieurs académies déjà la concertation est engagée sous l'égide du Recteur. P. Cabanes indique que dans chaque académie, le recteur passera une convention avec une université, ce qui posera des problèmes quand il y a plusieurs universités. A Clermont-Ferrand, au cours d'une réunion avec les représentants des E.N., il a constaté un désir de collaboration, mais il y a un problème de moyens. Les E.N. n'excluent pas un regroupement des élèves-instituteurs dans une E.N. centrale . Le Ministère des Universités ne prévoit pas de

moyens spécifiques pour ce genre de formation, pas plus que pour la formation permanente des professeurs de collège. Comme certains collègues ont eu en main des fiches émanant du "Ministère de l'éducation-Direction des écoles", où une liste de questions est proposée, à titre de suggestions il est vrai, plusieurs collègues soulignent qu'il n'appartient pas à cette Direction de définir le contenu d'un DEUG. On remarque aussi qu'il est difficile de distinguer une U.F. de base assurée par l'E.N. et une U.F. optionnelle par l'Université.

P. Fabre craint que nombre d'élèves-instituteurs ne choisissent pas l'U.F. optionnelle d'histoire .

J.L. Cadoux indique qu'à Amiens la concertation entreprise s'est révélée difficile: les enseignants des E.N. et de l'Université ont des préoccupations et des méthodes pédagogiques différentes. En outre, le Recteur impose aux Universitaires le déplacement dans les trois E.N. M. Sartre indique qu'il en est de même à Tours, avec en plus l'obligation de bloquer l'enseignement sur un trimestre . L. Pape craint qu'à Rennes, le Recteur ne passe un accord avec l'Université à dominante scientifique. Il se demande qui assurera dans ce cas l'enseignement de l'histoire; peut-être les historiens du droit . M. Jacquart pense que les Recteurs choisiront de traiter avec les Universités scientifiques, chaque fois qu'ils auront le choix, en raison de l'importance des mathématiques. Cela ne paraît pas possible à J.M. Bertrand, en raison de la variété des U.F.

J. Christien fait remarquer que nous sommes pris de court parce que nous n'avons jamais réfléchi à ce que pouvait être la participation des universitaires à la formation des instituteurs. C'est un milieu que nous connaissons mal (origine sociologique, recrutement). Peut-être est-il moins défavorable qu'on ne le dit à nos disciplines .

F. Thélamon indique que, lors de son assemblée générale le 18 novembre, l'APHG a émis le vœu que, pour le DEUG des instituteurs, une collaboration s'établisse entre enseignants des E.N. et universitaires et que des contacts soient pris dans le cadre des Régionales . Cette association souhaite que les élèves-instituteurs obtiennent la possibilité d'aller à l'Université et soient des étudiants à part entière .

Certains collègues (P. Fabre, Leroy) craignent que des instituteurs ayant reçu cette mince formation historique ne deviennent ensuite professeurs de 1er cycle puisque titulaires d'un DEUG. Il est rappelé que

ce DEUG ne donne pas d'équivalence avec les autres DEUG, mais aussi que certains élèves-instituteurs sont déjà titulaires d'un DEUG, voire d'une licence. P. Levêque indique qu'environ un tiers des candidats reçus à l'E.N. ont un DEUG et il ajoute que la situation lui paraît plus grave encore qu'elle n'a été peinte: tout a été négocié entre le Ministère de l'Education et le SNI ; la Conférence des Présidents d'Université n'a pas été entendue. Toute idée de convention nationale a été exclue, il n'y aura que des conventions locales par académie. La collaboration lui paraît possible, notamment si des rapports Université-E.N. existent déjà, comme c'est le cas à Besançon. Mais il est clair que ce seront les universitaires (professeurs et maîtres-assistants) qui devront se déplacer dans les E.N. De toute façon, dans l'U.F. de base la part de l'histoire assurée par des universitaires ne serait que d'un tiers des 70h, donc on ne peut espérer plus de 3 à 4h d'histoire ancienne. On doit aussi penser que les élèves-instituteurs n'auront pas souvent dans les bibliothèques des E.N. des moyens de travail suffisants.

3) Recyclage des enseignants des collèges

C. Lepelley rappelle qu'on en est resté aux "bonnes paroles" de Mme Feuneuil (voir CR du Congrès de Clermont). Les moyens manquent toujours. P. Cabane indique qu'il a eu la visite d'un IPR chargé de la formation permanente des professeurs de collège. Il dispose de moyens financiers pour payer le déplacement de ceux-ci pour venir à l'Université, mais non pour payer des heures complémentaires aux enseignants qui assurent la formation.

Dans la mesure où la formation permanente des professeurs de collège n'est pas une obligation, il est accordé le moins possible d'autorisations d'absence pendant le service. L'IPR conseillait de prévoir cette formation le mercredi, le samedi après-midi ou le soir; ou encore d'ouvrir certaines de nos UV, quelle qu'en soit la spécialité. Au total il apparaît qu'on compte sur le volontariat. Concrètement, il est souhaitable de travailler avec les Régionales de l'APHG, comme cela a déjà été le cas, pour organiser des journées de formation. Si nous ne le faisons pas, il est à craindre que les IPR en organisent en-dehors de nous.

L. Pape explique comment, à Rennes et à Vannes, les enseignants d'histoire de l'enseignement libre ont obtenu l'organisation de la formation continue. L'ARPEC a ainsi passé un contrat avec l'Université de Haute-Bretagne: chaque cycle comporte 48h (dont 12 en histoire ancienne). Les universitaires ont été rétribués au tarif des heures complémentaires (plus frais de déplacement pour Vannes). Forts de cet exemple les enseignants de l'enseignement public ont demandé au Recteur qu'un recyclage analogue leur soit assuré. Ils n'ont pas obtenu de réponse.

F. Ruzé rappelle ce qui a été fait par les enseignants de Paris I qui ont organisé des séances de formation continue dans des collèges de Paris et de la banlieue Sud. Le Centre de formation permanente de l'Université en a assuré la prise en charge financière. Elle pense, elle aussi, qu'il faut parfois accepter des activités bénévoles au début pour se rendre indispensable, mais qu'il conviendrait que ce travail entre dans nos services.

Ed. Frézouls trouve anormal qu'on fasse appel au bénévolat. La formation des professeurs de collège, dont certains n'ont jamais fait d'histoire, devrait être obligatoire. Il s'engage à alerter les autres sociétés de spécialistes pour qu'il soit rappelé que la formation permanente doit être assurée par l'Université et non par les IPR. Il en parlera à la réunion des Présidents d'Associations prévue dans le cadre du Comité français des Sciences historiques. Actuellement les contacts paraissent rares et difficiles entre les deux ministères, tant en ce qui concerne le recyclage des professeurs de collège qu'en ce qui concerne la formation des instituteurs.

II. Recrutement et carrière des enseignants

Ed. Frézouls ouvre le débat sur la situation après les décrets d'Août 1979. La modification des maxima de services a été introduite subtilement, puisque les séminaires de IIIe cycle ne sont pas compris dans les horaires. Les nouvelles modalités de recrutement posent de graves problèmes. Le Ministère, voulant contrecarrer ce qu'il considère comme un excès de recrutement local et instaurer la mobilité, il y a désormais deux possibilités: le recrutement libre par voie de mutation, le recrutement contrôlé par la CSCU quand il y a promotion. De ce fait, les Universités ne sont plus maîtresses de leur recrutement par cooptation. Jusqu'à présent la cooptation

était limitée par l'inscription préalable sur les listes d'aptitude, désormais l'instance centrale aura le dernier mot. Les transferts de poste qui sont maintenant possibles permettront de refaire la carte universitaire par des moyens obliques.

L. Pape demande si réellement il y a déjà eu des cas de transfert. Selon N. Duval, il y aurait eu une douzaine de cas à Paris.

Ed. Frézouls cite le cas d'un collègue d'histoire contemporaine qui va partir de Strasbourg avec son poste. On a obtenu, non sans difficultés, un poste de M.C. en compensation. Mais de fait l'Université de départ n'a rien à dire.

Tranoy indique qu'à Poitiers, un collègue a demandé à partir avec son poste et va sans doute obtenir satisfaction. J. Christien fait remarquer que cela met en cause le service public et suggère de protester sur le principe.

Cl. Lepelley cite le cas de l'éventuel départ dans ces conditions du professeur d'hébreu de Lille, ce qui risque d'entraîner la suppression de la section d'hébreu.

Plusieurs collègues font remarquer que le départ n'est en principe possible qu'en cas de sureffectivité, mais qu'il n'y a aucune règle pour évaluer cette notion.

A propos des horaires, J. Christien note qu'il est toujours question des trois heures statutaires; les autres tâches, notamment le III^e cycle, ne sont pas prises en compte. Ed. Frézouls répond que le Ministère a justement prétendu vouloir définir les tâches des enseignants du supérieur pour mettre fin à une campagne de calomnie dans l'opinion publique.

Il faut reconnaître qu'il y a eu en effet une minorité voyante qui s'en tient à 3h d'enseignement par semaine, parfois bloquées sur un seul jour; qu'à cela s'ajoutent des absences non remplacées et la non-résidence.

Il considère que les trois heures statutaires doivent être trois heures d'enseignement de haut niveau et qu'il n'est pas choquant que les séminaires de III^e cycle, les entretiens, éventuellement collectifs; dans le cadre de la direction des thèses et des maîtrises, soient assurés en dehors; ce qui est souvent le cas. Mais il faudrait dire en effet que les professeurs font trois heures de cours plus beaucoup d'autres choses.

J. Le Gall souligne qu'on oublie toujours le travail accompli en sus des heures statutaires. Un important travail scientifique est ainsi assuré: ERA au CNRS, direction et animation de revues, etc...

F. Ruzé soulève le grave problème qui se pose aux assistants inscrits sur la LAFMA sur présentation d'une partie de leur thèse d'Etat et à qui on demande d'abandonner la préparation de cette thèse d'Etat pour faire une

thèse de III^e cycle. Il est inadmissible qu'on leur fasse abandonner des recherches en cours pour en entreprendre d'autres.

On discute à ce propos la motion présentée par la Société des Médiévistes afin que l'obligation de soutenir une thèse de III^e cycle dans les deux ans ne soit pas appliquée aux assistants inscrits sur la LAFMA.

A. Schnapp fait remarquer que maintenant des assistants non agrégés mais docteurs de III^e cycle sont dans les règles.

C. Lepelley, Ed. Frézouls, P. Cabanes, A. Chastagnol interviennent pour indiquer que le Ministère ne reviendra pas sur l'obligation de la thèse de III^e cycle; qu'il serait peut-être possible de faire soutenir une partie de la thèse d'Etat comme thèse de III^e cycle; qu'en raison de la disparité des sujets et dans l'intérêt de la recherche, il est impossible de calibrer les thèses pour qu'elles puissent être menées à bien dans un délai limité; que l'obligation va concerner aussi les MA stagiaires, dont le stage pourrait être prolongé de un à deux ans.

Ed. Frézouls soulève la question de la publication des postes au B.O. sous la rubrique "histoire", sans autre précision.

Tranoy et P. Cabanes indiquent que le Ministère serait disposé à modifier cette pratique; il y aurait à l'avenir définition exacte du profil du poste. P. Fabre souligne le danger de banalisation des postes de MA par ce biais.

Ed. Frézouls propose que la SOPHAU mène une action de coordination et d'information. Pour cela, le bureau adresserait à chaque Université un questionnaire sur les perspectives de vacance de postes de MA, ce qui permettrait de faire le point au Congrès de Nice, début mai. P. Cabanes craint que ce ne soit trop tard.

III. Problèmes du III^e cycle

Ed. Frézouls montre que par le biais des habilitations de III^e cycle, c'est la carte universitaire qui va être dessinée. Il lui semble que les risques de suppression sont graves en province, où il y a souvent moins de dix inscrits en DEA. Il craint que la moitié à deux-tiers des habilitations soient supprimées.

P. Cabanes estime qu'il faut faire une démarche auprès de la Mission de la Recherche pour demander que les DEA de Lettres et Sciences humaines ne soient pas traités comme ceux de Sciences. On ne peut demander à des gens qui souvent sont professeurs dans l'enseignement secondaire et qui ne résident pas

dans la ville universitaire, de suivre 6h. d'enseignement hebdomadaires.

M. Jacquart pense qu'il faudrait obtenir que le travail en bibliothèque ou aux archives soit considéré comme un travail de laboratoire.

J. Christien pense que la recherche n'est prise en compte que si elle se fait dans une équipe et que, de toute façon, les Lettres et Sciences humaines n'apparaissent pas dans les discours officiels sur la recherche.

Ch. Pietri estime qu'il faut constituer le plus largement possible de grandes fédérations de recherche (GRECO - GIS). Il est possible, à partir des équipes existantes, de constituer des fédérations par disciplines et interdisciplinaires, d'organiser des groupes ayant des relations internationales.

Ed. Frézouls pense, lui aussi, qu'une coordination fructueuse peut s'établir ainsi et que les contacts internationaux constituent un soutien appréciable.

Ch. Pietri explique qu'une équipe de DEA est considérée par le Ministère comme une équipe de recherche ; il faut donc veiller à associer étroitement les MA et les assistants. Dans quelques mois auront lieu les élections au CNRS, nous sommes rattachés à une commission qui comprend aussi les latinistes, les hellénistes, les archéologues. Il demande que le bureau de la SOPHAU veille à ce que l'histoire ancienne soit représentée de façon équitable.

IV. Introduction de l'histoire ancienne dans le programme de la classe de

seconde

F. Thélamon rend compte des informations obtenues à l'Assemblée générale de l'A.P.H.G. Actuellement deux projets sont en discussion entre l'Inspecteur général et l'A.P.H.G. L'Inspection générale a proposé une "liste fermée" de questions concernant: "La civilisation occidentale, ses fondements et son extension" et par ailleurs l'étude d'une civilisation non-occidentale. Dans la rubrique "Les éléments de l'esprit occidental" figure-raient: "L'héritage gréco-romain" ; "Le christianisme".

De son côté, l'A.P.H.G. propose une " liste ouverte " de questions au choix, révisable. Dans la rubrique " Racines du monde contemporain", elle propose des questions telles que " L'époque néolithique et son héritage " , " La cité antique et son héritage " , " La Gaule celtique et romaine " . On consacrerait de 6 à 8 h d'enseignement à ces questions.

Dans la discussion qui suit interviennent Ed. Frézouls, M. Jacquart, F. Ruzé, M. Sartre, J. Le Gall. On souligne l'intérêt des adolescents pour la préhistoire et l'archéologie ; on suggère de proposer une question sur une société antique orientale (Egypte, Hébreux). Mais Ch. Pietri soulève le problème de fond : l'introduction de l'histoire ancienne dans l'enseignement du second degré doit viser non à satisfaire un goût d'exotisme, mais à permettre une médiation à la culture classique et la redécouverte de certaines valeurs. Dans ce cas, nous avons le devoir d'insister sur les trois piliers de notre culture : Grèce, Rome, Christianisme. Il souhaite que l'on prenne une position ferme et claire sur ce point, en évitant toute démagogie.

Des contacts seront pris dans ce sens avec l'Inspection générale et avec l'A.P.H.G. On souhaite également que s'il n'y a qu'une seule question d'histoire ancienne, elle soit fondamentale.

V. Vie de la société : Annuaire - Rapport financier

1) J. Méléze-Modrzejewski fait savoir que l'annuaire est prêt. Il compte 80 pages dactylographiées. Il va être reproduit à Nantes et diffusé en janvier.

2) J. Christien, trésorière, donne lecture du rapport financier (v. Annexe). Elle constate que la moitié seulement des membres de la SOPHAU paient leur cotisation. Elle demande son quitus, qui lui est accordé à l'unanimité. Il est procédé alors à l'élection définitive de son remplaçant. François JACQUES, qui avait été élu trésorier-adjoint lors de l'assemblée du 16 décembre 1978, est élu trésorier, à l'unanimité.

3) Faute de candidat, l'élection d'un secrétaire-adjoint est remise au Congrès de mai.

4) Le Congrès de la SOPHAU aura lieu du 2 au 4 mai 1980, à Nice.

5) On nous signale les congrès et le colloque

- XVIe Congrès international de papyrologie, New-York, 24-31 juillet 1980
- Congrès des Sciences historiques, Bucarest, 10-17 août 1980
- Strasbourg, octobre 1980 : " Problèmes de la cité, de la citoyenneté et du citoyen dans le monde romain (époque impériale) ".

Annexe

Rapport financier au 1er décembre 1979

Caisse : 8012 F

CREDIT		DEBIT	
Cotisations		Cotisation au Comité	
95 x 50	4750	des Sciences historiques	300
3 x 40	120	Frais secrétariat	2294,64
	4870	Frais pour l'annuaire	1800
Rappel des		Frais pour le Congrès	751,20
cotisations	870	Restaurant pour le	
	5740	Congrès	1750
Participation au			
Congrès de Clermont	3680	Total des dépenses	6895
Total des recettes	17432		

Solde en caisse : 10 537 F.